

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION 22/03/2018	L'an deux mille dix huit, mardi 27 mars à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 30/03/2018	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Isabelle COT, Jean FERLIER, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 12	Absente excusée : Mme Catherine BONNOUVRIER
PRESENTS 11	Pouvoirs : Mme Catherine BONNOUVRIER à Mme Marie-France PUGET
VOTANTS 12	SECRETARE : Mme Catherine DANIEL

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 10 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Suivi des dossiers en cours

Réfection du court de tennis :

La société Tennis-Aquitaine a commencé les travaux sur le court de tennis. Après un temps de séchage de 3 semaines minimum, l'entreprise devra intervenir à nouveau pour la réalisation de la coloration et des tracés.

Le revêtement étalé sur l'allée, plus petit que le précédent, doit être changé car non adapté.

Le président du Tennis-Club de Vigny et Claude Dumont suivent ces travaux.

Réunion avec les nouveaux habitants :

Une trentaine de personnes ont assisté à la réunion des nouveaux habitants le samedi 10 mars.

Elagage des arbres rue de la vieille côte :

L'élagage réalisé ne donnant pas satisfaction, l'entreprise doit intervenir à nouveau afin de couper les arbres à ras du grillage pour permettre le passage des piétons sur le trottoir.

Passes écoles et stade :

Jean-Michel Maerten a posé les passes aux écoles et au stade. Une étude est en cours pour l'église et la salle des fêtes.

Barrière chemin rural n°25 dit de la fontaine aux malades :

La barrière a été enlevée.

PDIPR :

Le conseil Départemental vient de nous informer que la révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été adoptée le 22 décembre 2017 par l'assemblée départementale.

Cette délibération portant sur 111 communes amène une augmentation de 159 km de chemins inscrits totalisant ainsi un linéaire de 2 365 km sur le département soit 20 km de chemins sur Vigny.

Signalétique locale :

Le PNR a financé la fourniture de 6 panneaux de signalétique locale à hauteur de 70%, les demandeurs ayant à leur charge les 30 % restant.

Monsieur Philippe CORTES donne des informations sur la mise à disposition de vélos électriques achetés par le PNR.

Le conseil municipal des jeunes va se rapprocher du PNR au sujet de son projet d'abri à vélos.

Puis une discussion s'engage sur les difficultés rencontrées sur la sécurisation des équipements urbains.

Délibérations

Modification des statuts du SIBVAM – délibération n° 2018_03_01

Monsieur Dominique PAPIILLON, Président du SIBVAM, a exposé lors du Comité Syndical du 15 décembre 2017 :

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan (SIBVAM) a été créé en 1962.

Les derniers statuts validés par le contrôle de légalité du 21 février 1984 listaient les communes adhérentes de : Guiry en Vexin, Gadancourt, Aavernes, Théméricourt, Vigny, Longuesse, Sagy, Condécourt, Tessancourt-sur-Aubette et Meulan.

Il avait alors pour objet :

- d'étudier du point de vue technique et financier, l'assainissement de la vallée de l'Aubette et notamment l'aménagement de cette rivière et des marais qu'elle traverse ; d'assurer la totalité des travaux, opérations et actes de toutes natures nécessaires à cette fin ;
- d'exécuter les travaux périodiques intéressants l'aménagement du lit, des berges et des digues ;
- de participer à des travaux intéressants la sauvegarde des eaux et les problèmes de l'environnement qui s'y rapportent.

Une modification de ses statuts est aujourd'hui nécessaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-20,

VU la délibération du Comité syndical du SIBVAM en date du 15 décembre 2017, notifiée à Monsieur le Maire le 12 janvier 2018, par laquelle le Syndicat a approuvé les modifications suivantes apportées aux statuts du syndicat :

- prendre en compte l'intégration, déjà intervenue, des Communes de Menucourt, Courdimanche et Cléry en vexin;
- fixer le changement du siège du Syndicat ;
- fixer le changement du percepteur du Syndicat ;
- intégrer la compétence GEMAPI ;
- opérer une mise en conformité à la législation en vigueur.

VU le projet de statuts modifiés,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées, dans les trois mois de la notification de la délibération du Comité syndical du SIBVAM du 15 décembre 2017,

CONSIDERANT que ce délai n'est pas expiré,

Au vu des explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan (SIBVAM).

Versement d'une prime exceptionnelle à l'agent sous contrat aidé – délibération n° 2018_03_02:

La commune emploie à ce jour un agent dans le cadre des dispositifs de contrat aidé, contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE).

Considérant le caractère de droit privé de ce contrat qui ne permet pas à l'agent de bénéficier du régime indemnitaire mis en place au profit des agents stagiaires, titulaires et non titulaires relevant des différentes filières,

Considérant que la valeur professionnelle, la manière de servir et la compétence de l'agent en contrat d'accompagnement à l'emploi doit pouvoir être récompensées par l'attribution d'une prime exceptionnelle,

Sur proposition du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe du versement d'une prime exceptionnelle de 400 € à l'agent en contrat aidé avec son salaire du mois d'avril 2018.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 – remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes – délibération n° 2018_03_03:

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune de Vigny est éligible en 2018 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention portant sur le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes de Vigny, dont le financement serait le suivant :

Coût de l'opération HT.....	70 459,76 €
Coût de l'opération TTC.....	84 551,71 €
DETR 45 %	31 706,90 €
Autofinancement de la commune de Vigny.....	52 844,81 €.

L'Assemblée Municipale s'engage à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué et à financer sur les fonds propres de la commune la part non subventionnable sur l'exercice 2018.

Approbation du rapport établi par le C.L.E.C.T. en date du 21 mars 2018 – délibération n° 2018_03_04:

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 23 mars 2018, le Président de la communauté de communes Vexin centre lui a transmis le rapport établi par la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) en date du 21 mars dernier.

Il rappelle que le conseil communautaire de la CCVC lors de sa séance en date du 28 septembre 2017 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts (C.G.I.) et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U.) à l'échelle communautaire, la communauté de communes Vexin centre verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie dès le mois de mars 2018 pour étudier les transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants. En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I. précise : « La C.L.E.C.T. chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T. en date du 21 mars dernier,

DIT que l'attribution de compensation définitive 2018 sera calculée en fonction de la date de transfert effective des compétences transférées au vu de l'actualisation du rapport de la C.L.E.C.T. lors d'une nouvelle réunion,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 – aménagement de trottoirs – accessibilité aux services et commerces – délibération n° 2018_03_05:

Monsieur le Maire fait savoir que la Commune de Vigny est éligible en 2018 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de présenter une demande de subvention portant sur l'aménagement de trottoirs rue du Général Leclerc entre la place d'Amboise et la rue Marie, dont le financement serait le suivant :

Coût de l'opération HT.....	99 826,65 €
Coût de l'opération TTC.....	119 791,98 €
DETR 45 %	44 921,99 €
Autofinancement de la commune de Vigny.....	74 869,99 €.

L'Assemblée Municipale s'engage à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué et à financer sur les fonds propres de la commune la part non subventionnable sur l'exercice 2018.

Acquisition de l'immeuble sis 1 rue du Général Leclerc à Vigny - délibération n° 2018_03_06:

Monsieur le maire rappelle que, par lettre du 3 mai 2016, le directeur régional d'Ile de France Poste Immo nous informait que, dans le cadre de la gestion de son patrimoine, le groupe la Poste, au travers de sa foncière représentée par la SCI BP, a décidé de mettre en vente l'immeuble sis 1 rue du Général Leclerc à Vigny, cadastré section AB n° 107.

La cession porte sur l'ensemble de l'immeuble avec le maintien de la partie bureau de poste en rez-de-chaussée au travers de la signature d'un nouveau bail avec le nouvel acquéreur.

L'immeuble est composé :

- d'un bureau de poste, en activité, pour une surface d'environ 337 m² au rez-de-chaussée, 1^{er} étage et sous-sol
- d'un logement de 3 pièces principales, vacant, d'une surface d'environ 99 m² au 1^{er} étage.

Après plusieurs échanges et compte tenu des résultats de l'analyse de l'air et du rapport d'amiante qui amèneront à effectuer des travaux de désamiantage dans la salle de tri et à améliorer le traitement de l'air dans le bureau de poste, le maire a fait une proposition d'achat du bâti en l'état au prix de 280 000 €.

Cette offre a été acceptée par le comité régional d'Ile de France de Poste Immo.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- est favorable à l'acquisition de cet immeuble moyennant le prix de 280 000 € (deux cent quatre vingt mille euros),
- autorise monsieur le maire à signer toutes pièces et actes et généralement faire le nécessaire,
- charge monsieur le maire de solliciter un nouvel avis des domaines,
- charge Maître Eric Lebrun, notaire à Vigny, 13 rue des Saules à Vigny de réaliser cette vente pour le compte de la mairie de Vigny.

Régie d'avances – avenant à l'acte constitutif – délibération n° 2018_03_07:

Vu l'arrêté de création de la régie d'avance en date du 29/02/2002,

Vu la délibération n°16/2015 du conseil municipal en date du 28/04/2015 portant modification des articles 3 et 6 de l'arrêté précité,

Le maire propose d'adopter un avenant à l'acte constitutif de la régie d'avance pour permettre d'élargir les modes de paiement autorisés et soumet le remplacement de l'article 4 comme suit :

Article 4 : les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlements suivants : en espèces et par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'article 4 telle que proposée ci-dessus.

Cette modification fera l'objet d'un avenant à l'acte constitutif de la régie d'avance de la commune.

Dispositif sur les modalités de facturation sur la partie « redevance d'assainissement » applicable aux fuites d'eau sur canalisation après compteur – délibération n° 2018_03_08:

Monsieur le Maire rappelle que le règlement du service d'assainissement collectif a été approuvé le 27 juin 2017.

Pour répondre à des demandes d'abonnés ayant des consommations d'eau anormales, Monsieur le Maire propose de convenir d'une procédure qui précisera les modalités de facturation sur la partie « redevance d'assainissement ».

Ce dispositif s'appliquera exclusivement aux fuites d'eau sur canalisation après compteur et selon des critères bien précis.

Après avoir pris connaissance des principales dispositions et des modalités d'application, le conseil municipal approuve à l'unanimité sa mise en application.

Règlement du cimetière communal – délibération n° 2018_03_09:

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code civil, Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient d'établir un règlement du cimetière communal.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil municipal approuve le règlement du cimetière communal et autorise le maire à le signer et à le mettre en application.

Lancement de la procédure de reprise de concessions funéraires au cimetière communal – délibération n° 2018_03_10:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de garantir l'ordre, la sécurité et la salubrité dans le cimetière communal, il est engagé une procédure de reprise des tombes en étant d'abandon au cimetière, conformément aux dispositions des articles L.2223-14, L.2223-17 et suivants et R.2223-12 à R.2223-21 du code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'ensemble de la procédure conformément aux articles précités.

Election d'un délégué au SIERGEP – délibération n° 2018_03_11:

Vu la délibération du conseil municipal de Vigny du 8 avril 2014 concernant l'élection des délégués au SIERGEP (syndicat intercommunal d'étude, de réalisation et de gestion d'une piscine),

Vu la démission du conseil municipal de Vigny de Monsieur Vincent GUILLOUËT, délégué titulaire au dit syndicat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection au scrutin secret d'un nouveau délégué titulaire qui représentera la commune au syndicat intercommunal d'étude, de réalisation et de gestion d'une piscine.

Compte tenu du résultat du vote, a été élu délégué titulaire : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, maire

Il est rappelé que Madame Catherine DANIEL, maire-adjoint, est déléguée suppléante au SIERGEP.

Fête du village du samedi 2 juin 2018 – délibération n° 2018_03_12:

La commune organise la fête du village le samedi 2 juin 2018 qui se déroulera au stade municipal.

A cette occasion des repas et boissons seront vendues et la recette de ces produits encaissée sur la régie de recettes pour les manifestations communales créées par délibération n°15/2015 en date du 28 avril 2015.

Le maire propose de fixer les tarifs de cette manifestation comme suit :

Menu méchoui	10,00 €
Menu barbecue	8,00 €
Menu enfant	5,00 €
Crêpe sucre ou confiture	1,00 €
Crêpe Nutella	1,50 €
Eau – petite bouteille	1,00 €
Eau – grande bouteille	2,00 €
Soda, jus de fruits, canette	2,00 €
Bière du Vexin	2,50 €
Vin - bouteille	7,00 €
Vin – verre	1,50 €
Café	0,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs concernant les produits alimentaires dans le cadre de la buvette de la fête du village samedi 2 juin 2018 tels que décrits ci-dessus.

Marchés de travaux pour le projet de réhabilitation du bâtiment communal « la Gaudière » situé 10 rue du Général Leclerc délibération n° 2018_03_13:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la procédure d'appel d'offres en 8 lots séparés lancée le 24 janvier 2018, relative aux travaux de réhabilitation de l'immeuble communal « La Gaudière » situé 10 rue du Général Leclerc à Vigny.

17 dossiers de candidature ont été déposés avant le vendredi 09 mars 2018 à 11h30, date limite de remise des offres.

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 13 mars 2018 en présence de M. Claude DUMONT, Maire adjoint, M. Patrick MADI, Maire adjoint, M. Alain PAVIOT, Conseiller municipal, M. Patrick POGNANT, Maître d'œuvre et M. Didier WECKMANN, Assistant maître d'ouvrage.

Le rapport d'analyse des candidatures et offres a été remis et présenté par M. Patrick POGNANT, Maître d'œuvre, le mardi 27 mars 2018 présence de M. Claude DUMONT, Maire adjoint, M. Patrick MADI, Maire adjoint, M. Alain PAVIOT, Conseiller municipal et M. Didier WECKMANN, Assistant maître d'ouvrage.

Selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation, à savoir prix des prestations 50 % et valeur technique de l'offre 50 %, le rapport d'analyse des offres propose un classement des offres économiquement les plus avantageuses pour les 8 lots suivants. :

Pour le lot 01 – VRD / Espaces verts : l'entreprise CG BATIMENT RENOVATION - 25 avenue de la Constellation 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE – pour un montant de 92 324,60 € HT

Pour le lot 02 – Désamiantage / Démolitions / Gros œuvre /Carrelage : l'entreprise CG BATIMENT RENOVATION - 25 avenue de la Constellation 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE – pour un montant de 106 650,25 € HT

Pour le lot 03 – Doublage / Cloisonnement / Plafonds : l'entreprise MARLIER GENERAL ISOLATION - 83 rue Saint Roch ZI Saint Roch 95260 BEAUMONT SUR OISE – pour un montant de 68 010,12 € HT

Pour le lot 04 – Charpente / Plancher bois / Couverture : l'entreprise CRESSON PERE ET FILS – 6 le Clos Voirin 95300 CORMEILLES EN VEXIN – pour un montant de 50 260,43 € HT

Pour le lot 05 – Menuiseries bois intérieures & extérieures : l'entreprise NP2D – 13 route de Dugny 95500 BONNEUIL EN FRANCE – pour un montant de 76 579,16 € HT

Pour le lot 06 – Chauffage / Plomberie / Ventilation : l'entreprise CG BATIMENT RENOVATION - 25 avenue de la Constellation 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE est la seule à avoir répondu à ce lot pour un montant de 92 895,25 € HT. Cette offre apparaît trop élevé. **Il est proposé de déclarer ce lot infructueux et de relancer une consultation d'entreprises.**

Pour le lot 07 – Electricité / Courants forts / Courants faibles : l'entreprise VALTEA ENERGIES – 3 rue de Cergy 95000 NEUVILLE SUR OISE – pour un montant de 43 492,14 € HT

Pour le lot 08 – Peinture / Revêtements de sols : l'entreprise AVELINES FRERES – Rue Marcots ZI du Parc 95 480 PIERRELAYE – pour un montant de 29 995,20 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de suivre les avis du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre de l'opération pour les lots N° 01, 02, 03, 04, 05, 07 et 08, pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de déclarer le lot 06 - Chauffage / Plomberie / Ventilation infructueux, conformément à l'avis du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre de l'opération et de relancer une nouvelle consultation d'entreprises pour ce lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les classements et avis proposés dans le rapport d'analyse des offres,

Attribue les lots 01, 02, 03, 04, 05, 07 et 08, relatifs aux travaux de réhabilitation de l'immeuble communal « La Gaudière » situé 10 rue du Général Leclerc à Vigny, conformément au descriptif rédigé ci-dessus,

Déclare infructueux le lot 06 - Chauffage / Plomberie / Ventilation,

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à relancer une consultation d'entreprise pour le lot 06 - Chauffage / Plomberie / Ventilation,

Autorise Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer tous les documents du dossier marché et les différents ordres de service de lancement des prestations.

Démission du conseil municipal

Il est donné connaissance de la lettre de Monsieur Vincent GUILLOUËT en date du 2 février 2018 nous informant de sa décision de se retirer du conseil municipal.

Le maire, au nom du conseil municipal, le remercie pour sa participation active notamment au niveau des affaires scolaires mais également des sports et des loisirs.

Travaux de voirie

Plusieurs dossiers en cours :

- rue Vaillant : amélioration à apporter en raison du ruissellement des eaux de pluie dans la partie basse : travaux prévus en juillet
- la partie basse de la rue Marie : travaux prévus les 5 et 6 avril
- Place d'Amboise : pose de bornes devant le parvis de l'église
- Délaissé menant au gymnase avec mutualisation du stationnement entre le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny, la CCVC et la commune, début des travaux le 26 mars
- Rue du Général Leclerc : remplacement des potelets verts non conformes

Dans le cadre du nouveau marché qui sera lancé au 1^{er} semestre :

- Bord'Haut : projet de réaménagement (trottoirs et stationnement)
- Rue du Général Leclerc : aménagement du stationnement, aménagement des trottoirs jusqu'à la rue Marie (pavés)
- Rue de la Comté : marquage pour stationnement
- Allée du bois Ribot : aménagement pour le stationnement – réfection de la couche de roulement
- Entretien et rebouchage des nids de poules des routes communales
- chemin des fontaines (partie haute) – chemin fontaine aux malades

Monsieur le Maire rappelle et précise que les travaux seront réalisés en fonction de trois critères : les priorités, les coûts et les subventions possibles. A ce titre, le chemin de Vernon (derrière la gaudière) n'a pas été prévu dans le marché compte tenu du coût estimatif.

Dans le cadre des routes départementales traversant la commune dont en lien/partenariat avec le conseil départemental/ direction des territoires :

- Rue du Général Leclerc (RD 169) réfection de la couche de roulement et aménagement
- Route d'Us (RD 169) réfection de la couche de roulement et aménagement).

Point sur les travaux – rapporteurs : Claude Dumont et Patrick Madi

Les convecteurs ont été remplacés dans la salle aux miroirs.

Le shelter pour le nœud de raccordement de la fibre optique a été posé à l'aide d'une grue au 4 rue de la vieille côte et l'espace devant la parcelle a été aménagé pour entreposer le conteneur à verre et celui du Relais.

Les nids de poule ont été bouchés dans les différentes rues

Ecole – rapporteur : Catherine Danel

Madame Catherine Danel fait un bref compte rendu de la réunion du conseil d'école du 12 mars dernier.

Puis elle fait part d'un incident qui s'est produit au centre aéré de Seraincourt mercredi dernier. Un courrier d'information conjoint école et mairie a été adressé aux parents d'élèves au sujet d'un comportement à risques que les enfants appellent le jeu de la tomate.

- passage à la semaine des 4 jours à la prochaine rentrée scolaire

Un courrier a été adressé à l'inspection académique pour demander le passage à la semaine de 4 jours conformément au souhait du conseil d'école. L'inspecteur d'académie a émis un avis favorable et la demande doit être présentée pour validation au conseil départemental de l'éducation nationale.

Madame Catherine Danel propose dans le cadre du périscolaire une animation théâtre pour les élèves du primaire le vendredi aux horaires de l'étude dirigée.

SMIRTOM DU VEXIN – rapporteur : Claude Dumont

Monsieur Claude Dumont a assisté à la dernière assemblée générale du SMIRTOM du Vexin où la demande de retrait de Butry a été rejetée.

Il rappelle que le marché de collecte arrivant à échéance le 31 mai 2018, le SMIRTOM du Vexin a lancé un appel d'offres.

M. Claude Dumont donne des précisions sur les modes de collecte qui vont être modifiés, une information a été faite auprès des habitants.

Une étude est actuellement en cours pour une déchetterie ultra moderne à la place du centre de tri, chemin de Vernon.

Le maire rappelle que la Société SEPUR loue des locaux à la commune chemin de Vernon en face des bureaux du SMIRTOM et que cette location risque d'être remise en cause en fonction du résultat de l'appel d'offres et du mode de fonctionnement de l'entreprise.

C.C.V.C. – rapporteur : Claude Dumont

Monsieur Claude Dumont a participé à la première réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Monsieur Michel Guiard en est le président et Monsieur Guy Paris le vice-président.

Un rendez-vous va être pris avec les maires de chaque commune concernée pour la visite de leurs zones d'activités.

PNR – rapporteur : Claude Dumont

Le PNR n'est plus subventionné par le département mais uniquement par la Région.

Il est fait part des inquiétudes sur le devenir du domaine de Villarceaux.

S.I.E.R.G.E.P. – rapporteur : Catherine Danel

Madame Catherine Danel a assisté à la réunion du 22 mars.

Il a été rappelé que par délibération du 16 novembre 2017, la communauté urbaine GPSEO s'est dotée de la compétence « Piscine ».

Le SIERGEP a fourni un certain nombre de documents à la communauté urbaine et malgré plusieurs relances, il n'a eu aucune nouvelle.

7 communes du Val d'Oise sont concernées dont Vigny qui n'ont eu aucun retour à leurs demandes d'information.

Compte tenu de ces éléments et des résultats du syndicat, le président du SIERGEP a proposé de ne pas augmenter la participation des communes.

Commission environnement, patrimoine et urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

Matinée éco citoyenne du 24 mars : une trentaine de personnes ont participé à cette opération. 3 circuits ont été proposés : les allées de la gaudière, le tour du château et la zone d'activité qui ont permis de ramasser plus de 30 kg de déchets.

Journée du patrimoine : Il est prévu un parcours en 5 étapes :

1^{ère} étape : ancienne gare, entrée du bourg, maison du gardien - 2^{ème} étape : maison rouge (ancienne ferme du comte Vitali)

3^{ème} étape : lavoir, maison de la Comté - 4^{ème} étape : moulin rouge - 5^{ème} étape : cimetière.

Il a été émis l'idée d'organiser un après-midi intergénérationnel.

Il sera demandé au docteur Bernard Devillers et à Monsieur Jean Jolivard s'ils veulent bien intégrer la commission.

Commission information, communication – rapporteur : Anna Fauvet

Madame Anna Fauvet a réuni la commission le 13 mars afin de préparer les prochaines Brèves dont la parution est prévue pour la mi-avril.

Informations diverses

Boulangerie de Vigny

Le bien immobilier de la boulangerie de Vigny a été mis en vente par adjudication le 16 janvier au palais de justice de Pontoise avec une mise à prix à 110 000 €.

Ce bien a été adjugé à Monsieur et Madame Jérôme Vauvillier domiciliés à Longuesse au prix de 175 000 €.

Le maire a rencontré les acquéreurs afin de connaître leur intention.

Une convention a été signée entre la commune de Vigny et Mr et Mme Jérôme Vauvillier, ces derniers s'engageant à maintenir un fonds de commerce de boulangerie – pâtisserie dans les locaux actuels et la commune renonçant à exercer son droit de substitution et d'accompagner Mr et Mme Vauvillier dans les démarches qu'ils pourraient être amenés à engager en faveur du maintien du commerce.

Recensement de la population

L'INSEE nous a communiqué la population légale au 1^{er} janvier 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 :

Au 01/01/2018

Population municipale : 1 079

Population comptée à part : 28

Population totale : 1 107

au 01/01/2017

Population municipale : 1 077

Population comptée à part : 30

Population totale : 1 107

Réunions ou manifestations

- Hommage au Colonel Arnaud Beltrame : mercredi 28 mars à 11 h devant la gendarmerie
- Déjeuner des anciens : jeudi 29 mars à 12 h 30
- Réunion du CCAS : jeudi 5 avril à 18 h
- Réunion du SIRS : jeudi 5 avril à 19 h
- Réunion de la commission économique et des finances : jeudi 5 avril à 20 h
- Réunion du conseil municipal : le mardi 10 avril à 20 h 30

- Diner des élus : vendredi 4 mai à 20 h
- Brocante : dimanche 20 mai
- Jeux intervillages : samedi 26 mai à Sagy
- Fête du village : samedi 2 juin au stade
- Tour cycliste du Vexin : dimanche 3 juin au Bord'Haut
- Kermesse paroissiale : dimanche 10 juin au stade
- Kermesse de l'école : vendredi 15 juin.

La séance est levée à 22 h 30.